

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 mars 2021
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/03/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2021
(accusé de réception du 24/03/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Alors que l'État a souhaité signer avec les territoires des contrats de relance et de transition écologique, le calendrier électoral pour les départements et les régions a été décalé aux 13 et 20 juin 2021. En parallèle, les plans de relance national et européen sont mis en œuvre. Le présent rapport présente les enjeux qui en découlent pour Quimper Bretagne Occidentale.

Le contrat de relance et de transition écologique

Au-delà des contractualisations habituelles vouées à être renouvelées (Contrat de plan État Région, fonds européens, département et région), le nouvel outil de contractualisation de l'État avec les territoires repose sur les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Ces CRTE doivent être signés au plus tard en juin 2021. La première étape était de définir le périmètre du futur contrat.

En Cornouaille, il est proposé que le périmètre du CRTE intègre deux SCoT : le SCoT de l'Odét avec QBO et le pays Fouesnantais, et le SCoT de l'Ouest Cornouaille qui regroupe le Pays de Douarnenez, le Cap Sizun/Pointe du Raz, le Haut Pays Bigouden et le Pays Bigouden Sud.

Une fois ce périmètre acté, il s'agira de définir les thématiques communes sur lesquelles travailler ainsi que les projets structurants portés à l'échelle des EPCI. À ce stade, sont identifiées les questions de mobilités, de la qualité de l'eau et des déchets.

Le Département et la Région

Le Département autant que la Région voient leur calendrier modifié du fait du report des élections régionales et départementales. Pour l'une comme pour l'autre, cela va entraîner des décalages dans la signature des contrats avec les territoires, étant entendu qu'un travail au niveau technique va être réalisé d'ici à l'été pour que les propositions faites en amont puissent être actées dès que les nouveaux exécutifs seront installés.

Des réunions de travail sont d'ores et déjà programmées en ce sens, tant avec le Département pour préparer la contractualisation dans le cadre des futurs Accords pour des Territoires Solidaires (ATS), qu'avec la Région qui prévoit une contractualisation majoritairement avec les EPCI et potentiellement sur un périmètre plus large pour certaines thématiques identifiées par les territoires. L'articulation entre CRTE et contractualisation Région doit être logiquement recherchée.

Le plan de relance national et européen

L'État comme l'Union européenne ont mis en place des plans de relance afin d'accompagner au mieux les différents secteurs et acteurs des territoires face à la crise sanitaire.

QBO s'est positionnée pour bénéficier de financements qui pourront permettre la réalisation de projets portés par la communauté. En particulier, des dossiers de demande de subventions ont été transmis pour bénéficier du plan de relance européen pour sa partie gérée par la Région baptisée React EU.

Des dossiers sont également déposés au fil de l'eau, répondant à de multiples appels à projets thématiques et permettront de bénéficier de financements qui pourraient être conséquents s'ils sont retenus dans ce cadre dépendant du plan de relance national.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente ou son.s.a représentant.e :

- 1 - à signer tout document relatif au contrat de relance et de transition écologique ;
- 2 - à signer toute demande de financement de projets dans le cadre des différents appels à projets, appels à manifestation d'intérêt ou contractualisations à venir.